



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 17 janvier 2019
Convocation des conseillers :
le 17 janvier 2019



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 25 janvier 2019

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Daniel Codello, Jeff Dax, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Vera Spautz, Mike Hansen, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 8.1. Convention avec Co-Labor relative au projet « Holzmanufaktur » pour l'exercice 2019 ; décision

Considérant qu'il s'agit d'une convention entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et la société CO-LABOR;

Considérant que dans le cadre de cette convention la société CO-LABOR s'engage à mettre en place pour le compte de l'Administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette, dans l'intérêt de la gestion sylvicole dans les massifs boisés, un projet pilote dénommé «Escher Holzmanufaktur» pour développer conjointement l'insertion socioprofessionnelle de demandeurs d'emploi;

Considérant que la présente convention est conclue pour une durée d'une année et porte sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019;

Considérant que la Ville participe aux frais de fonctionnement à hauteur d'une somme ne pouvant dépasser 71.661,01 € TTC pour l'année budgétaire 2019;

Vu les conditions et prestations fixées dans la convention;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve
à l'unanimité**

la convention entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et la société CO-LABOR.

en séance

date qu'en tête